Pages d'information de la SIA – Société suisse des ingénieurs et des architectes

ENTRETIEN AVEC PHILIPPE BIÉLER, PRÉSIDENT SORTANT DE PATRIMOINE SUISSE : « JE VOIS EN LA SIA UN PARTENAIRE IMPORTANT ! »

112 ans après sa création, Patrimoine suisse a su évoluer avec le temps et relève les défis du boom de la construction. Qu'attend de la SIA son président sortant ? Et quel agenda transmet-il à son successeur Martin Killias ? Philippe Biéler fait le point en interview.

Monsieur Biéler, vous avez été président de Patrimoine suisse pendant 12 ans. Pouvez-vous revenir sur les principaux jalons qui ont ponctué votre mandat ?

J'ai pris mes fonctions au centenaire de Patrimoine suisse, en 2005. Mes prédécesseurs avaient choisi ce moment pour adopter une nouvelle charte et redéfinir l'image de l'association. Il m'a donc été donné de mettre en œuvre cette charte. A l'époque, nous avions lancé deux projets, qui aujourd'hui illustrent la vitalité et le dynamisme de Patrimoine suisse : la « Maison du patrimoine » dans la Villa Patumbah à Zurich et la fondation « Vacances au cœur du patrimoine ».

Après ce jubilé, vous vous êtes efforcé de dépoussiérer l'image de Patrimoine suisse. Nombreux sont ceux qui en ont l'image d'une association nostalgique, mue par la seule volonté de préserver des joyaux historiques érigés au cours des siècles passés.

Certes, Patrimoine suisse s'est donné pour mission la protection des trésors de notre héritage bâti. Mais certains de ces joyaux appartiennent à des époques relativement récentes – notre engagement en faveur de l'architecture des années 1960 et 1970 en atteste. Je constate également que nos distinctions, le Prix Wakker et le Prix Schulthess des jardins, s'inscrivent dans l'air du temps. Elles sont portées par une réflexion d'ensemble, il ne s'agit pas seulement de belles façades ou de monuments architecturaux isolés. Au contraire, Patrimoine suisse rend évidentes les opportunités que recèle aujourd'hui le développement territorial s'il est mené de manière globale, dans le respect de la culture du bâti et de la dimension humaine.

Alors que vous passez le relais à votre successeur, Martin Killias, les temps sont mouvementés… Même l'ISOS, l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse, fait en effet l'objet de controverses au sein du Parlement.

Effectivement, et je constate que les opposants veulent ouvrir la voie à un développement urbain bien moins respectueux de l'existant. Je peux imaginer qu'à la SIA aussi, certains considèrent l'Inventaire fédéral comme un obstacle. Conjointement avec l'ASPAN et l'Office fédéral de la culture, nous avons organisé en janvier un colloque national dont il est ressorti que l'application de l'ISOS impacte positivement la densification.

C'est un paramètre que les architectes et urbanistes doivent intégrer à leur réflexion. Nous avons vu dans les années 1960-70 quels dégâts notre patrimoine architectural subit lorsque le processus d'urbanisation est uniquement axé sur le neuf. Formulé plus positivement, c'est un thème de sensibilisation que nous partageons avec la SIA. Je serais très favorable à ce qu'un échange régulier se mette en place entre nos deux organisations.

Planifier et construire en tenant compte de l'existant met également l'enseignement au défi : les offres de formation des écoles d'architecture suisses sont encore insuffisantes dans ce domaine.

L'esprit de démolition des années 1970 a retrouvé un caractère consensuel sous le terme de « constructions de remplacement ».

C'est une tendance que j'observe avec préoccupation. Elle concerne principalement les ouvrages de l'entre-deux-guerres ainsi que ceux des années 1950 et 1960. Bien sûr, nous devons densifier vers l'intérieur et améliorer l'efficience énergétique du parc immobilier. Mais les promoteurs des projets de remplacement font fréquemment des calculs partiels et n'analysent pas toutes les variantes de rénovation. Des paramètres pourtant essentiels, tels que la consommation en énergie grise ou la modification des structures sociales de quartiers entiers sont ainsi perdus de vue. Où vivront les personnes à faibles revenus lorsque leurs appartements à loyers modérés auront été remplacés par des nouvelles constructions hors de leur portée financière ?

Les choses sont possibles autrement…

Il y a peu, la Cité du Lignon, un ensemble résidentiel des années 1960 situé à Genève, était menacée par un projet de rénovation en profondeur. Les spécialistes de l'EPFL et de l'Office du patrimoine et des sites ont finalement développé un concept de rénovation énergétique et d'isolation des façades qui tient compte de la valeur patrimoniale du site : il accorde la même importance aux exigences sociales, économiques, écologiques et historiques, puisqu'il conserve les cadres de fenêtre d'origine.

Philippe Biéler, président de Patrimoine suisse de 2005 à 2017. (Photo Philippe Biéler)

Philippe Biéler
1954 : Naissance à Genève. 1977-78 : Licences en droit et ès sciences sociales. 1981 : Devient secrétaire vaudois puis romand (1988) de l'ASLOCA (Association suisse des locataires). 1994 : Premier écologiste à être élu conseiller d'Etat vaudois ; il sera réélu deux fois. 2005 : Devient président central de Patrimoine suisse. 2010 : Est élu vice-président de la coopérative Mobility CarSharing. Juillet 2017 : Quitte la présidence de Patrimoine suisse, ayant atteint la limite statutaire de son mandat.

Patrimoine suisse s'engage en tant qu'association privée pour la protection de bâtiments menacés. Comment les services publics de conservation des monuments historiques considèrent-ils cet engagement, en tant que concurrence ou appui ?

Généralement, les services des monuments historiques des villes et cantons voient nos activités d'un bon œil. Contrairement aux services publics, nous avons la marge de manœuvre nécessaire pour informer le public dans les cas critiques, mobiliser les médias, et porter parfois une affaire devant les tribunaux grâce au droit de recours. C'est précisément lorsque des mauvais compromis ou des contraintes politiques risquent de causer des dégâts durables que nous sommes appelés à intervenir.

Quelles convergences thématiques avec la SIA voyez-vous ?

Je vois en la SIA un partenaire important ! Nous saluons son engagement pour l'ancrage de la culture du bâti auprès de la Confédération. Conjointement, nous avons adopté le Manifeste « Culture du bâti » et échangeons lors de la Table ronde Culture du bâti suisse. Nous sommes également ravis de voir la SIA s'investir pour l'Année européenne du patrimoine culturel 2018, ce qui laisse entrevoir de larges pistes de collaboration. Tout comme, d'ailleurs, les recoupements que je constate au sein de nos comités, qui comptent de nombreuses personnes à la fois membres de la SIA et de Patrimoine suisse. Ces réseaux fonctionnent bien, notamment au niveau local, j'en veux pour exemple les sections de la SIA, de la FAS et de Patrimoine suisse qui ont réussi à sauver plusieurs monuments architecturaux en Suisse centrale au cours des années passées.

Toutefois, je pense que nous devrions resserrer notre collaboration autour des thèmes de la densification et de la rénovation énergétique. Car j'en suis convaincu : il est possible de concilier ces deux aspects avec la protection du patrimoine en mettant en œuvre des solutions ingénieuses – à condition que des experts nous y aident. Nous pourrions, conjointement avec la SIA, présenter des exemples de bonnes pratiques, fournir des informations techniques et proposer des formations continues.

Barbara Stettler, Arch. dipl. EPFL/SIA, Société et aménagement, chargée du groupe professionnel Architecture (BGA) ; barbara.stettler@sia.ch

Frank Peter Jäger, ing. dipl. urbanisme, rédacteur du service Communication de la SIA ; frank.jaeger@sia.ch

RÈGLEMENT POUR LES DONNÉES DE PROJET NUMÉRIQUES

La commission centrale des règlements a confirmé la nouvelle présidente de la commission SIA 142/143 et élu les membres de la commission SIA 118. Son groupe de travail chargé de la coordination de la numérisation élabore un complément contractuel pour les résultats numériques.

Réunie pour la deuxième fois cette année, la commission centrale des règlements (ZO) a tenu sa 176e séance le 28 juin. Elle a tout d'abord fait ses adieux à Rudolf Vogt, président de la commission SIA 142/143 *Concours et mandats d'étude parallèles*, qui remet son mandat en même temps que sa vice-présidente, Sibylle Aubort Raderschall. Les membres de la commission centrale et son président, Erich Offermann, les ont remerciés de leur long engagement en faveur de l'institution du concours. La commission a ensuite approuvé le choix de Monika Jauch-Stolz comme nouvelle présidente de la commission SIA 142/143. L'architecte lucernoise, qui en était déjà membre, a placé l'acceptation et la diffusion des règlements SIA 142 et SIA 143 en tête de ses priorités.

Modèle contractuel pour communauté de mandataires

La commission a approuvé le lancement du projet pour un contrat-modèle Communauté de mandataires pour concours de projet et mandat d'étude parallèle. Proposé par la commission SIA 142/143 *Concours et mandats d'étude parallèles*, le projet a pour but d'élaborer un formulaire contractuel pour la constitution d'une société simple au sens de l'art. 530 CO. Celui-ci doit encadrer l'association de divers concepteurs désireux de collaborer en vue d'un concours, de même que leurs relations en interne et avec des tiers durant cette collaboration. L'objectif est de proposer cette convention en téléchargement gratuit sur le site de la SIA dès fin 2017.

Avenant contractuel BIM

La commission centrale des règlements a ensuite approuvé le cahier des charges et la composition du groupe de travail pour la coordination numérique (AGKD). La commission s'est donné pour tâche d'élaborer au sein de ce groupe de travail un avenant contractuel BIM, pour soutenir les membres confrontés à des questions juridiques (responsabilité, utilisation et propriété) et aux rapports avec le contrat de mandat lorsque le maître de l'ouvrage exige l'application de la méthode BIM. La ZO compte en approuver la publication lors de sa 4e séance en novembre 2017. Elle a également approuvé la requête de projet Étude BIM présentée par la commission SIA 112 *Modèle – Etude et conduite de projet en complément au cahier des charges de l'AGKD*. L'étude doit indiquer comment les différents articles concernés de la SIA 102 jusqu'à la SIA 112 peuvent être remplacés si la méthode BIM (Building Information Modelling) est intégrée aux règlements concernant les prestations et les honoraires.

Renouvellement générationnel au sein de la commission SIA 118

La norme SIA 118 *Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction* a été révisée entre 2005 et 2013. A l'achèvement de ce gros chantier, beaucoup de membres de la commission ont décidé de passer le témoin. Or, pour les futurs développements de la norme SIA 118, il est important que la commission réunisse des personnes à la fois au fait des pratiques de la construction et de ses modèles contractuels. C'est pourquoi les maîtres d'ouvrage, comme les concepteurs et les entrepreneurs sont traditionnellement représentés au sein de la commission SIA 118 - une voix maîtrisant le droit de la construction est un atout complémentaire. La commission centrale des règlements a ainsi approuvé la composition équilibrée de l'organe et élu 18 nouveaux membres au sein de la commission : Guido Biaggio (OFROU), Matteo Cogliatti (usic), Christof Gämperle (Développement Suisse), Peter Heiniger (Conférence des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement/ Conférence des ingénieurs cantonaux ; DTAP/ CIC), Dr Benedikt Koch (SSE), Dr Dominik Kuonen (CFF), Tobias Meschenmoser (SSE), Hélène Noirjean (USAM), Christina Pagani-Boiani (SSE), Xavier Roulet (GTS), Elmar Schnellmann (VSS), Michael Seiler (KBOB), Dr Thomas Siegenthaler (droit de la construction), Jacqueline Stampfli (IPB), Bernhard von Mühlenen (SZS), Patrick Wetter (KB'CH), Magnus Willers (BGT), Peter Zwick (BGA).

Ont été réélus pour un nouveau mandat : Peter Baeriswyl (ASEPP ; Association suisse des entrepreneurs plâtriers-peintres), Roland Hofmann (BGI), Martin Keller (SSE) et Renzo Tarchini (concepteur et vice-président). Le président de la commission SIA 118 est Hans Rudolf Spiess, ing. civil dipl. EPF et lic. iur. Il n'a malheureusement pas été possible d'augmenter significativement le nombre de femmes au sein de la commission, seules trois associations ayant présenté une candidature féminine. Les membres de la commission sont élus pour un mandat de quatre ans, renouvelable deux fois.

La commission centrale des règlements (ZO) a approuvé la publication de la norme contractuelle SIA 150 Directive pour la procédure d'arbitrage. Cet imprimatur peut faire l'objet d'un recours auprès du comité de la SIA jusqu'au 1er octobre 2017.

Daniela Ziswiler, arch. dipl. EPF/SIA, responsable du service Règlements ; daniela.ziswiler@sia.ch